

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI,

Excusés : Mme Sandrine SANCHEZ, MM. Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Jean-Eric INACIO, Dr Pascal MAILLE,
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Patrick CASSASSUS, Vice-Président de la Commission de District de l'Arbitrage

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DES 15/7 et 11/9/2021

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 15/7/2021 a été envoyé, le 16/7 aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 675, du 19/7/2021.

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 11/9/2021 a été envoyé, le 13/9 aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 679, du 14/9/2021.

Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 15/7 : Organisation, en distanciel, par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (D.R.A.J.E.S.), dans le cadre du **plan régional de prévention des violences et dérives sexuelles dans le sport**, d'une **session de sensibilisation**

Les intervenants étaient M. Simon LATOURNERIE, de l'association « Colosse aux pieds d'argile » et MM. Guillaume DORAI ou Benjamin FREMIOT, de « Log.in Prévention », association qui éduque à l'utilisation citoyenne numérique.

Toutes les sessions de sensibilisation, dont les clubs Yvelinois avaient été informés dès le 26/4, s'adressaient à tous (dirigeants, éducateurs, enseignants d'E.P.S., pratiquants, licencié(e)s, parents, ...).

- ✓ le 30/8 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue** (en présentiel)
- ✓ le 4/9, à CLAIREFONTAINE : **Réunion de début de saison des Arbitres**
- ✓ le 6/9, au siège du District : **Rentrée des Commissaires**
- ✓ le 11/9 : **Séminaire du Comité de Direction du District**
- ✓ le 11/9, au siège du District : **Formation « Le Trésorier de club »**
- ✓ le 13/9, à PLAISIR : Organisation, par le **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78)**, en association avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité, la police, la gendarmerie, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) **d'une soirée d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport**
- ✓ les 14 et 21/9, au siège du District : **Formations sur la Feuille de Match Informatisée**
- ✓ le 18/9, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**
- ✓ le 18/9, au siège du District : Formation : « **Le Président de club** » (1^{ère} partie)
- ✓ les 17 et 18/9, à BORDEAUX : **Congrès de l'Association Nationale des Présidents de District de Football**

3 / LA REPRISE DU FOOTBALL

Le Comité fait le point de l'évolution de la situation depuis sa dernière réunion, le 15/7/2021.

- **Le 31/7, publication par la F.F.F. d'un communiqué de presse relatif aux conditions de la reprise de la pratique, concernant notamment le Pass sanitaire et la vaccination :**

La Fédération Française de Football est heureuse d'annoncer que les compétitions amateurs Seniors reprendront en août pour les Championnats nationaux, puis à partir du week-end des 28 et 29/8 pour la Coupe de France, avant de se poursuivre courant septembre avec le retour des compétitions régionales et départementales.

Cette reprise attendue est rendue possible par la mise en place du Pass sanitaire dès les premiers entraînements et matches de la saison, un Pass dont l'unique objectif est la protection des pratiquants et pratiquantes ainsi que celle de l'ensemble des acteurs du football amateur, bénévoles, encadrants, parents et dirigeants.

*L'application de cette mesure est une décision gouvernementale obligatoire, il sera impossible d'y déroger. Elle concernera l'ensemble des fédérations sportives françaises. **Le Pass sanitaire sera donc requis pour pouvoir jouer au football et accéder aux vestiaires ainsi qu'aux tribunes avant chaque entraînement ou chaque match de compétition.***

*Pour rappel, le Pass sanitaire consiste en la **présentation numérique** (via l'application TousAntiCovid) **ou papier** d'une **preuve sanitaire**, parmi les trois suivantes :*

- *un certificat de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après leur dernière vaccination ;*
- *un test négatif de moins de 48 h (délai qui est passé depuis à 72 h)*
- *un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement après avoir contracté la Covid-19.*

Le Pass sanitaire est d'ores et déjà obligatoire pour la pratique des Seniors et pour les encadrants adultes quelle que soit leur équipe, Senior ou de jeunes.

Le Pass sera mis en place le 30/9 pour les jeunes joueurs et joueuses de 12-17 ans, les moins de 12 ans sont exemptés de cette mesure.

La F.F.F. a dès maintenant envoyé le protocole concernant les championnats nationaux aux représentants des clubs. **Après concertation avec la Ligue du Football Amateur (L.F.A.), les ligues et les districts, elle publiera le protocole pour les coupes et les compétitions régionales et départementales dans les prochaines semaines, avant la reprise des compétitions régionales.**

Le Président de la F.F.F. a ensuite indiqué :

« Nous sommes conscients que le Pass sanitaire est une contrainte supplémentaire pour nos licencié(e)s et nos clubs. Mais cette mesure apparaît aujourd'hui comme la solution la plus sûre pour reprendre le football en protégeant au mieux nos pratiquants et pratiquantes. Leur santé est notre priorité. La mise en place du Pass sanitaire permet également au football, et au sport français en général, de participer, à son niveau, à l'effort collectif dans la lutte contre la Covid-19 et au retour progressif à la vie normale. **C'est pourquoi j'encourage vivement l'ensemble des licencié(e)s de la F.F.F. à aller se faire vacciner.** Le football et les terrains nous ont manqué, faisons-en sorte que cela n'arrive plus ».

- **Le 30/7, publication par la F.F.F. du Protocole de reprise des Championnats Nationaux**

Il définit notamment le rôle du « **Référent Covid** » dont la mission est de vérifier la bonne mise en oeuvre de l'ensemble des dispositions du protocole et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances sur ce sujet.

Il a notamment pour mission de :

- contribuer au suivi du groupe sportif élargi dans le cadre des rencontres officielles et des entraînements. A ce titre, **il devra être présent à chaque match de son club, y compris les rencontres disputées à l'extérieur ;**
- participer à la définition des mesures de prévention en vigueur sur le site ;
- assurer la communication de ce document à l'ensemble des parties prenantes (salariés, prestataires, administrations...etc.) ;
- coordonner la mise en oeuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel ;
- coordonner le contrôle d'accès de tous les travailleurs sur le site ;
- informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus ;
- vérifier l'application et le respect sur le site des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la manifestation et intervenir en cas d'infraction du personnel aux règles sanitaires ;
- évaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives/préventives adaptées.

Il est recommandé que le référent Covid, compte tenu de ses missions, possède des compétences opérationnelles liées à l'organisation d'un match.

Par ailleurs, il est précisé que chaque rencontre est précédée d'une vérification des Pass sanitaires de tous les acteurs du jeu et que seuls les acteurs du jeu ayant un Pass sanitaire valide peuvent figurer sur la Feuille de Match.

- **Le 12/8** : Publication du **tableau des mesures sanitaires applicables pour le sport**
- **Le 12/8** : Publication par la F.F.F. du **Protocole de reprise des Compétitions régionales et départementales** (et Coupes nationales pendant la période de délégation), qui a été diffusé le 16/8 aux clubs Yvelinois.
- **Le 19/8** : **Diffusion par la F.F.F. d'une F.A.Q.** relative à la mise en place du Pass Sanitaire dans les clubs, faisant suite aux diverses remontées des Ligues régionales et des Districts.
- **Le 20/8** : **Décision du Comité Exécutif de la F.F.F., relative à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du Pass sanitaire**, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la F.F.F., les Ligues régionales et les Districts.

Cette décision a été diffusée le 23/8 aux clubs Yvelinois.

- **Le 24/8** : Organisation, par la F.F.F., d'un **webinaire destiné aux clubs sur la rentrée sportive 2021 / 2022**

« Retour au foot - La Fédération Française de Football vous accompagne pour réussir votre reprise de la saison 2021 / 2022 : Pass sanitaire, préconisations techniques, aides matérielles, mise en place du Pass'Sport, outils promotionnels. »

- **Le 27/8** : Diffusion, par l'**Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)**, le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) et l'Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et des Services des Sports (ANDIISS) de précisions sur l'application du Pass sanitaire et des protocoles sanitaires des Fédérations.

Il s'agit de 3 fiches de synthèse en pièce jointe dans un souci de vulgarisation des textes pour faciliter leur compréhension aux acteurs du sport à savoir :

- le protocole d'organisation des entraînements ou compétitions dans les ERP de type X (intérieur)
- le protocole d'organisation des entraînements ou des compétitions dans les ERP de type PA (extérieur)
- l'avenant spécial Covid-19 à la convention de mise à disposition des installations qui lie la commune aux associations

Par ailleurs, organisation, le 1^{er}/9, d'un **webinaire d'information, en présence de représentants du Ministère des sports, du cabinet FIDAL, de l'ANDES, du C.N.O.S.F. et de l'ANDIISS.**

- **Le 8/9** : Annonce, par les services du Premier Ministre qu'un décret va décaler l'âge d'entrée en vigueur du Pass sanitaire pour les adolescents.

Les enfants de 11 ans et leurs parents craignaient d'être pénalisés par l'extension du Pass sanitaire aux 12-17 ans, prévue pour le 30/9 car ils se seraient vu imposer la présentation du Pass pour entrer dans les restaurants, cinémas et autres établissements concernés par cette mesure (et pratiquer un sport), alors même qu'ils n'auraient pas pu être complètement vaccinés, les injections étant en effet réservées aux 12 ans et plus.

Pour régler ce problème, **un décret va être publié pour que l'âge d'entrée en vigueur du Pass sanitaire soit de 12 ans et 2 mois** (ce décret est, depuis, intervenu le 30/9).

Ce délai permettra de recevoir leurs 2 doses de vaccin contre le Covid-19, puisque la période minimale entre les 2 injections de vaccin à ARN messager est de 3 semaines.

Pour rappel, la vaccination n'est pas la seule option pour faire valoir le Pass sanitaire puisqu'un test négatif au Covid-19 de moins de 72 heures ou un certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois permettent d'avoir accès aux lieux réglementés.

- **Le 14/9** : Publication par le District, via le N° 1679 du journal numérique « Yvelines Football », d'un **document exhaustif relatif au Pass sanitaire**
- **Le 26/9** : La « Rentrée du Foot F.F.F. Tour », aux **MUREAUX**, en partenariat avec **l'O.F.C. LES MUREAUX et la F.F.F.**

Afin d'encourager la reprise d'activité au sein des clubs amateurs, la F.F.F. organise une tournée promotionnelle auprès de 13 clubs (1 étape par Ligue métropolitaine) et un choix a été fait parmi des clubs investis dans le dispositif « Club Lieu de Vie ». Elle souhaite ainsi les accompagner dans le cadre d'une journée Portes ouvertes, une fête de reprise organisée par le club, une journée d'accueil interclubs et propose un dispositif d'animations festives pour l'ensemble des licencié(e)s du club d'accueil mais également pour ceux des clubs de proximité invités. Par cette action, la F.F.F. souhaite soutenir la reprise de l'activité dans tous les clubs amateurs.

Le club choisi par la Ligue est l'O.F.C. LES MUREAUX, ce dont le District n'avait pas été informé

Le District s'associera néanmoins à cette opération afin d'aider la F.F.F. et le club organisateur dans l'encadrement des animations de terrain.

La découverte de nouvelles pratiques tels que : le Foot à 5, le Foot en marchant, le Futnet et le Golffoot seront à l'honneur.

4 / LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2020 / 2024

Il est rappelé que le Plan d'actions sur lequel la liste « Ensemble pour le Foot Yvelinois » a été élue le 17/10/2020 comportait :

- d'une part, plusieurs principes essentiels qui doivent guider de façon permanente l'action du Comité de Direction dans sa gestion du District (l'écoute attentive des clubs, la concertation, la lutte contre la violence et les incivilités, une gestion financière rigoureuse, ...),

- d'autre part, un certain nombre de projets qui doivent être mis en œuvre et parmi lesquels il y a lieu de choisir ceux qui seront traités au cours de chaque saison.

Depuis, le Comité de Direction a décidé, dès le 3/12/2020, de travailler durant la saison 2020 / 2021, sur **les 5 thèmes suivants** :

✓ **La création d'un « Agenda de la saison »**

Cela est effectif depuis le 28/5 et il est espéré que cet outil répond bien aux attentes des clubs.

✓ **La fusion, à compter de la saison 2021 / 2022, de la Commission d'Appel Départementale et du Comité d'Appel chargé des Affaires courantes en vue de l'instauration d'une Commission Départementale d'Appel unique, compétente tant en matière réglementaire qu'en matière disciplinaire**

Cela nécessite une adaptation des articles 2 et 31 du Règlement Sportif du District, ce qui a été décidé par le Comité lors de ses réunions des 28/1 et 11/3/2021, mais également une modification de l'article 13.7 des statuts du District, qui sera proposée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9/10.

✓ **L'organisation de formations aux premiers secours ainsi que d'actions d'information et de sensibilisation à la prévention et à la prise en charge des blessures et la possibilité de permettre à celles et à ceux qui le souhaitent, de participer à une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1)**

La crise sanitaire a empêché la réalisation de ce projet, qui reste toutefois d'actualité et qui va être mis en œuvre.

✓ **L'examen de la pertinence des conditions de la couverture, par des Arbitres officiels, des compétitions du District, notamment les compétitions de jeunes**

Une décision est intervenue à ce sujet dès la réunion du Comité du 3/12/2020, quant à la hiérarchisation des désignations et elle sera mise en œuvre dès le début des compétitions, après la nécessaire communication vers les clubs, ce qui a été fait dans le N° 1679 du journal numérique « Yvelines Football » du 14/9.

✓ **La sensibilisation des Arbitres, des jeunes joueurs, des Educateurs et des Dirigeants au recours à l'exclusion temporaire lors des rencontres de Jeunes (Carton blanc).**

Une communication vers les clubs et les Arbitres va intervenir, en vue d'une mise en œuvre dès le début des compétitions de jeunes.

oooooo

Le séminaire du Comité de Direction qui s'est tenu le 11/9 a permis de mener une réflexion quant aux thèmes sur lesquels il y a lieu d'agir durant la saison 2021 / 2022, en s'appuyant bien sûr sur le Plan d'actions 2020 / 2024, étant noté toutefois que **d'autres thèmes pouvaient être envisagés, dès lors qu'ils s'avéraient nécessaires et réalisables.**

Il est décidé de travailler sur les thèmes suivants :

✓ **La communication du District**

Beaucoup est à faire dans ce domaine et une réflexion approfondie doit être menée pour l'améliorer (modes de communication, vers les clubs et les licencié(e)s, contenus, dont la valorisation des actions des clubs, définition du rôle précis de la Commission Promotion, Information, Communication (P.I.C.), collecte des informations à diffuser, publics cibles, présentation du journal numérique, etc.).

✓ **Les valeurs**

Il apparaît indispensable de sensibiliser les clubs à la nécessité d'une pratique du football, dès le plus jeune âge, dans le respect d'un certain nombre de valeurs.

Il s'agira de s'inspirer de ce qui figure dans le Programme Educatif Fédéral.

✓ **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**

Il apparaît indispensable d'accompagner de façon efficace, sous des formes qui restent à définir, les nouveaux Présidents de clubs, ainsi que les nouveaux clubs qui se créent.

Une réflexion doit être menée à ce sujet pour permettre au District de jouer pleinement son rôle à ce sujet.

✓ **L'instauration d'un Référent de secteur**

L'idée est que chaque club aurait, au sein du District, un membre du Comité de Direction qui serait son interlocuteur dans un certain nombre de domaines.

Le rôle du Référent de secteur est d'apporter une aide au club et de répondre à ses attentes, mais évidemment pas d'être celui qui défendra les intérêts du club au sein du District.

✓ **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

Il apparaît souhaitable de sensibiliser les clubs et les licencié(e)s à la nécessité d'une pratique sportive responsable, intervenant dans un contexte qui préserve l'environnement.

Il s'agira, là également, de s'appuyer sur ce qui figure dans le Programme Educatif Fédéral.

oooo

Pour traiter chacun de ces thèmes, **il convient de désigner un ou plusieurs membres du Comité de Direction, dont un animateur** qui aura à s'entourer des personnes nécessaires, dont des Présidents de clubs, à conduire la réflexion et à rendre compte, **lors de chaque réunion du Comité de Direction**, de l'état d'avancement de la réflexion.

Un document détaillant le rôle de l'animateur d'un Groupe de réflexion est remis à chaque membre du Comité.

Il y aura lieu en outre de fixer une **date limite, à laquelle le Groupe de réflexion devra faire part de ses conclusions et de ses propositions.**

Enfin, il est convenu que chacun des animateurs des Groupes de réflexion fera un **point d'étape de l'avancement de la mission confiée au groupe lors de chacune des réunions du Comité de Direction**, le contenu de l'intervention devant être communiqué au secrétariat du District 3 jours avant.

Les membres du Comité de Direction se répartissent comme suit, sur les différents thèmes :

✓ **La communication du District**

MM. Florent BAUDOIN (Animateur), Jean-François DUPONT, Mme Valérie TARDIVEL, MM. Jean-Pierre LEDUC.

✓ **Les valeurs**

MM. Jean-Eric INACIO, Pierre GUILLEBAUX, Mme Sandrine SANCHEZ

✓ **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**

MM. Jean-François DUPONT (Animateur), Laurent HOUIN, Mme Josiane JOURDAN

✓ **L'instauration d'un Référent de secteur**

Mme Dorette ELANGUE ETEME (Animatrice), MM. Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI

✓ **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

MM. Thierry MOURAUX (Animateur), Pierre GUILLEBAUX, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI

Par ailleurs :

- il est décidé de mener une réflexion sur l'éventuelle **organisation des Championnats du District (hors le Championnat Départemental 1), par année d'âge,**

M. Thierry MOURAUX sera l'animateur de cette réflexion.

- il est demandé :

. à la **Commission Technique** de réfléchir à la question du **passage du football à 8 au football à 11** et de faire des propositions à ce sujet,

. à la **Commission du Football Diversifié** de réfléchir aux conditions à mettre en œuvre pour **faciliter la reprise du Futsal**, qui a été tout particulièrement impacté par la crise sanitaire, et de faire des propositions à ce sujet.

Est par ailleurs rappelée la possibilité, pour les **représentants du Comité de Direction auprès des Commissions**, d'évoquer l'action de ladite Commission en la faisant porter à l'ordre du jour du Comité (demande à produire 10 jours avant, et contenu de l'intervention à transmettre 3 jours avant).

5 / CANDIDATURE A L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE L'ARBITRE, EN REMPLACEMENT DE M. MUSTAPHA JINAMI, DEMISSIONNAIRE

Le Président Jean-Pierre MEURILLON donne connaissance au Comité du choix qu'il a fait quant à la proposition de candidature pour remplacer M. Mustapha JINAMI au sein du Comité de Direction, au titre de l'Arbitre.

Il s'agit de **M. Victor SIMON**, Arbitre Régional 2,

M. Victor SIMON, qui est âgé de 23 ans, est Arbitre Régional 2, fait partie, depuis plusieurs saisons, de la Commission de District de l'Arbitrage, où il est en charge des Jeunes Arbitres et exerce, pour ladite Commission, les fonctions d'Observateur en Arbitrage.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales, qui s'est réunie le 7/9, a constaté que M. Victor SIMON remplissait les conditions générales et particulières d'éligibilité telles qu'elles sont fixées par les articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts du District.

Le procès-verbal de la réunion de ladite Commission a été publié dans le N° 1679 du journal numérique « Yvelines Football », du 14/9/2021 et sera transmis aux clubs Yvelinois avec les documents relatifs aux Assemblées Générales du 9/10/2021.

6 / NOMINATIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité procède aux nominations suivantes :

➤ **COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION**

Mme Valérie TARDIVEL, Présidente

M. Mustapha BEN AHMED
M. Jérôme BUGHIN
M. Jean-Loup LEPLAT
M. Brice PARINET
M. Alassane THIAM

M. Jean-Pierre LEDUC, Représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION FORMATION**

M. Jean-Loup LEPLAT, Président

M. Christophe CONSIGLI, Vice-Président
M. Jean-Pierre LEDUC
M. Michel LOUVEL
Dr Pascal MAILLE
M. Laurent VIMONT

Formateur :

M. Jean-Eric INACIO

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.

M. Yves AVOIRTE, Représentant du Comité de Direction
M. Patrick CASSASSUS, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **OBSERVATEURS EN ARBITRAGE**

M. Antonin AGRISSAIS
M. Saïd BASMIH
M. Fabio BATISTA
M. Yoann BENOIT
Mme Cécile BESSIERE
M. Sébastien BETHUNE
M. Timothé BONNOT
M. Amin BOUAYYAD
M. Marouane BOUKSARA
M. Maxime BOULANGER
M. Miloud BOUTOUBA
M. Pierre-Jean CARIÉS
M. Patrick CASSASSUS
M. Momar CISSE EL HADJI spécifique Futsal
M. Jean-Philippe CLAMEN
M. Guillaume DANGLADE
M. Carlos DE SOUSA spécifique Futsal
M. Philippe DEBEAUPUIS
M. Thomas DELASSUS
M. Cyril DELL ANGELA
M. Alexandre DOS SANTOS
M. Vincent DUBOURDIEU
M. Félicien GAZON
M. Yves GIARD

M. Romain GINESTI
M. Gabriel HENRY
M. Hakim JEBBADI
M. Mustapha JINAMI
M. Christophe JUNQUA
M. Pierre LEGAT
M. Julien MAMET
M. Laurent MILORIAUX
M. Christophe NOBLET spécifique Futsal
M. Brice PARINET
M. Philippe PELLAN
M. Harris PILLEMONT
M. Jean-Pierre PLANQUE
M. Pascal POUPEAU
M. Alexandre SIMON
M. Victor SIMON
M. Tiago TINOCO
M. Pascal TISSERAND
M. Didier VALSAQUE
M. Rémy VERGER
M. Lotfi ZARKA

➤ **DELEGUES**

M. Alain ARCIZET
M. Rachid FOURALI
Mme Corinne STEKELORUM

➤ **COMMISSION TECHNIQUE**

Il est proposé de confier la présidence de la Commission Technique, **à titre provisoire**, à M. Thierry MOURAUX.

M. Ali SAHALI s'étonne de cette proposition alors qu'était envisagée la nomination de M. Julien MOULES en qualité de Président de la Commission Technique, pour remplacer M. Guy GALANTI.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que 2 réunions se sont tenues, avec M. Julien MOULES et les membres du Bureau, et que le cadre dans laquelle fonctionnera désormais la Commission Technique a été modifié.

C'est ainsi que la Fiche Missions de ladite Commission (cf. le point N° 7) a été adaptée.

Il a été convenu que M. Julien MOULES présentera, lorsqu'il sera établi, un projet d'intervention des Educateurs dans un cadre différent de celui de la Commission Technique.

La proposition de confier la présidence de la Commission Technique, à titre provisoire, à M. Thierry MOURAUX s'inscrit dans cette perspective.

Le Comité procède à la nomination de M. Thierry MOURAUX en qualité de Président de la Commission Technique, à titre provisoire (abstention de MM. Thierry MOURAUX et Ali SAHALI).

7 / LES MISSIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT

Il a été établi les Fiches Missions des différentes Commissions du District.

Leur élaboration est bien entendu intervenue en concertation avec les Présidents et les Vice-Présidents des Commissions, qui ont été entendus par le Bureau.

A cette occasion, ont été évoquées les conditions de fonctionnement des Commissions, dont il sera question lors de la rencontre Comité de Direction / Présidents et Vice-Présidents de Commissions du 23/10.

Le Comité de Direction prend acte de ces Fiches Missions.

Elles seront rendues publiques et qu'elles seront consultables sur le site du District.

8 / ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL POUR LA SAISON 2021 / 2022, POUR LE FUTSAL ET LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Le Comité **adopte les calendriers de la saison 2021 / 2022 pour le Futsal et le Critérium du Lundi Soir.**

9 / MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité acte les quelques modifications qui ont dû être apportées à la composition de certains groupes de Championnats pour la saison 2021 / 2022.

10 / L'ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE, DU 9/10/2021

Il est rappelé qu'il était initialement prévu que l'Assemblée Générale du District se déroule le samedi 12/6/2021, mais qu'elle n'avait pu se tenir, pour des raisons sanitaires.

Il avait ensuite été décidé qu'elle se tiendrait, en distanciel, le 9/10/2021.

Il apparaît toutefois que la possibilité, pour une association, de tenir une Assemblée Générale dématérialisée sans que la possibilité en soit prévue par ses statuts - ce qui est actuellement le cas pour le District - est fondée sur un décret dont la période d'application a été prorogée jusqu'au 30/9/2021.

La tenue de l'Assemblée Générale, en distanciel, le 9/10, est donc directement subordonnée à la publication d'un autre décret, qui n'est, à ce jour, toujours pas intervenu.

Il apparaît en outre que les conditions sanitaires se sont améliorées, ce qui permet d'organiser les Assemblées Générales en présentiel, sous réserve bien sûr de la présentation d'un Pass sanitaire valide.

Il est donc décidé que les Assemblées Générales se tiendront le 9/10, à VILLIERS-LE-MAHIEU.

Le Comité de Direction adopte l'ordre du jour des Assemblées Générales, Extraordinaire et Ordinaire, du 9/10/2021 :

Accueil des délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs

- **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Propositions de modifications aux Statuts du District

- **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1 / Election d'un membre du Comité de Direction, au titre des Arbitres, en remplacement de M. Mustapha JINAMI, démissionnaire

2 / Allocution du Président

3 / Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17/10/2020

4 / Présentation des comptes au 30/6/2021

5 / Rapports du Commissaire aux compte (rapport général et rapport spécial)

6 / Approbation des comptes au 30/6/2021

7 / Affectation du résultat de l'exercice 2020 / 2021

8 / Présentation et approbation du Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022

9 / Informations aux clubs (Les modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts)

10 / Questions écrites posées par les clubs

Clôture de l'Assemblée Générale

Cet ordre du jour sera publié dans le N° 1681 du journal numérique « Yvelines Football » du 28/9.

Tous les documents relatifs à ces Assemblées Générales seront transmis aux clubs dans les délais statutaires.

Il s'agit :

- . de l'ordre du jour des Assemblées Générales
- . des documents de présentation des propositions des modifications aux Statuts du District
- . du document de présentation de la candidature de M. Victor SIMON comme membre du Comité de Direction, au titre des Arbitres
- . du procès-verbal de la réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 7/9/2021, validant la candidature de M. Victor SIMON
- . du rapport de présentation du Compte de résultat de la saison 2020 / 2021
- . du Compte de résultat de la saison 2020 /2021
- . du Bilan au 30/6/2021
- . des rapports du Commissaire aux comptes
- . du rapport de présentation du Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022
- . du Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022
- . du document de présentation des informations aux clubs (modifications aux Statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts),
- . du pouvoir, au dos duquel figurent des extraits des statuts du District, notamment ceux relatifs aux conditions de représentation des clubs lors des Assemblées Générales

11 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point sur les **formations techniques** organisées par le District **et les opérations de détections / sélections.**

I - FORMATIONS

Une action technique a pu se dérouler :

- ✓ **Certification C.F.F. 1-2-3, le 25/9, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

18 candidats uniquement licenciés dans les clubs des Yvelines.

Cette certification a été placée très tôt dans la saison pour permettre aux clubs de répondre aux différentes obligations d'encadrement de leurs équipes.

- ✓ **2^{ème} certification le samedi 30/10**

Les prochaines formations :

- ✓ **C.F.F. 1 - module U 11, les 7 et 8/10**
- ✓ **C.F.F. 2 - module U 13, les 14 et 15/10**
- ✓ **C.F.F. 3 - module U 18, les 21 et 22/10**
- ✓ **C.F.F. 1 - module U 9, les 25 et 26/10**

A noter que 12 Educateurs Yvelinois sont inscrits au B.E.F., 14 au B.M.F. et 5 au B.M.F. en Apprentissage.

Pour rappel, à ce jour, tous les candidats, formateurs et certificateurs, doivent présenter un Pass sanitaire valide.

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

✓ **U 16 G (nés en 2006)**

1^{er} tour : le mercredi 22/9, à FONTENAY-LE-FLEURY (1 club absent)

2^{ème} tour : le mercredi 13/10, opposition U 17 du PARIS SAINT-GERMAIN, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

3^{ème} tour : le mercredi 27/10, opposition U 17 du F.C. MANTOIS 78, à MANTES-LA-JOLIE

Interdistricts : le mercredi 3/11 à MORFONDE

✓ **U 15 G (nés en 2007)**

1^{er} tour : les mercredis 29/9 et 6/10

✓ **U 13 G (nés en 2009)**

1^{er} tour : les 27, 28 et 29/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

✓ **U 15 F (nées en 2007)**

1^{er} tour : le mercredi 6/10, à CROISSY-SUR-SEINE

Pour rappel, à ce jour, tous les joueurs et joueuses et l'encadrement doivent présenter un Pass sanitaire valide pour participer aux différentes détections.

12 / L'ARBITRAGE

M. Patrick CASSASSUS, Vice-Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), fait le point sur :

- . les **stages de rentrée** des Arbitres,
- . les séances de **rattrapage des tests physiques** des Arbitres,
- . les **actions de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage**,
- . les **effectifs** des Arbitres.

Sont en outre rappelées les dates des sessions de **Formation Initiale en Arbitrage (F.I.A.)** :

. 1^{ère} session : les 11, 12, 18 et 25/9/2021 (20 inscrits),

. 2^{ème} session : les 20, 21, 27, 28/11/2021,

. 3^{ème} session : les 5, 6, 12 et 13/2/2022.

Une F.I.A. Régionalisée (sous réserve de l'accord de la Commission Régionale de l'Arbitrage) est envisagée les 23, 24, 30 et 31/10/2021, au siège du District des Yvelines.

Par ailleurs, suite à une réorganisation interne de l'activité, les Formations Initiales à l'Arbitrage (F.I.A.), jusqu'alors gérées par l'Institut Régional de Formation du Football, sont **désormais de la compétence administrative du service Arbitrage** (Département des Activités Sportives).

Le service Arbitrage de la Ligue est donc devenu l'interlocuteur pour tout ce qui concerne les F.I.A..

La Ligue a précisé que le Conseiller Technique Régional en Arbitrage (C.T.R.A.) travaillait sur la **simplification des procédures d'inscriptions**, en donnant **plus de souplesse** aux candidats et en impliquant davantage les Districts pour préparer leurs échéances.

Les interlocuteurs avec les C.D.A sont désormais les deux C.T.R.A., qui transmettront les informations en temps et en heure.

En outre, le Président de la C.D.A. souhaite la mise en place d'un **stage pour les candidats arbitres** (date à programmer) et la tenue d'un **stage de perfectionnement D 1, D 2 Assistant D 1** (date à programmer).

13 / HOMOLOGATION DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Il résulte des dispositions de l'article 5.4.c) du Statut de l'Arbitrage que la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.) élabore son Règlement Intérieur qui, après avis de la Commission Régionale de l'Arbitrage, est soumis pour homologation au Comité de Direction du District.

C'est dans ce cadre que la C.D.A. a, lors de sa réunion du 5/7, adopté un certain nombre de modifications à son Règlement Intérieur, portant sur les « Très Jeunes Arbitres », dont la situation n'est pas traitée par l'actuel Règlement Intérieur.

Il est donc apparu nécessaire de le mettre à jour afin de préciser leur situation eu égard aux exigences fédérales, notamment la fin d'une formation spécifique pour cette population d'Arbitres, mais aussi la possibilité d'en désigner certains sur les matches du Championnat U 14.

La modification proposée est la suivante :

Article 10 - Les Très Jeunes Arbitres

Les Très Jeunes Arbitres (T.J.A. 1 et T.J.A. 2) sont des arbitres âgés de 13 ou 14 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

A sa nomination, chaque T.J.A. est classé dans une des catégories susnommées par la C.D.A., en fonction de son âge, de ses résultats à l'examen théorique et de l'avis de la Section Formation de la C.D.A..

Les T.J.A. 1 peuvent être désignés par la C.D.A. sur les compétitions U 14 du samedi après-midi.

Les T.J.A. 2 sont désignés par leur club, en interne, sur les rencontres du Football d'Animation.

A la fin de chaque saison, la situation et l'affectation du T.J.A est étudiée par la C.D.A..

Le Comité adopte cette modification à l'unanimité.

14 / MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT

Il est rappelé que l'article 4 - Calendrier - du Règlement de la Coupe des Yvelines Senior prévoit que :

Les équipes des championnats District disputent cette Coupe suivant le calendrier établi par la Commission et approuvé par le Comité de Direction.

Les rencontres se jouent le dimanche à 15 h 00.

Les équipes ont la faculté de disputer leurs rencontres à une date autre que celle prévue au calendrier, après entente réalisée et communiquée par écrit par chaque club concerné au secrétariat du District des Yvelines de Football, dans les cinq jours qui suivent le tirage au sort des rencontres.

La Commission veille à ce que la date proposée soit située avant le tirage au sort du tour suivant.

En cas d'impossibilité de respecter la date prévue, les clubs joueront le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale à 20 h 00.

Si la rencontre ne peut, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, se dérouler comme prévu, le 2^{ème} jeudi qui suit la date initiale, elle est automatiquement remise au jeudi suivant à 20 h 00, sauf décision contraire de la Commission d'Organisation des Compétitions, par exemple si une autre date est disponible sur les installations que précisera la C.O.C..

Toutefois :

- En cas de remise de matches d'équipes de clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Gambardella-Crédit Agricole, si les matches remis sont des matches de Coupes, ils sont automatiquement fixés à l'extérieur s'ils devaient initialement se dérouler à domicile, sauf accord du club adverse.*

- La Commission d'Organisation des Compétitions a tout pouvoir pour, en cas de difficultés à faire jouer les rencontres, pour quelque raison que ce soit, les fixer aux dates qu'elle choisit, en tenant compte notamment de l'éloignement des clubs concernés.*

Les dispositions sont les mêmes pour les autres Coupes des Yvelines et les Coupes du Comité, mais avec comme différences, le jour et l'heure, en fonction des catégories :

- . pour les U 18, le mercredi à 20 H
- . pour les U 16, le mercredi, à 19 H
- . pour les U 14, le mercredi à 19 H
- . pour le C.D.M., le mercredi à 20 H
- . pour les Anciens, le mercredi à 20 H

Ces dispositions posent difficulté car si, pour des raisons d'impraticabilité du terrain, un club ne peut pas jouer à la date initiale, son adversaire sera contraint ensuite de se déplacer en semaine.

Il est proposé de modifier les règles comme suit :

1 / s'il apparaît que, du fait de l'impraticabilité du terrain, la rencontre ne pourra se dérouler à la date initiale sur le terrain du club recevant, la rencontre est, **si c'est possible**, aussitôt inversée et donc disputée, **à la date initiale, sur le terrain de l'adversaire**.

2 / si l'inversion n'est pas possible à la date initiale **du fait que l'interdiction d'utiliser le terrain intervient trop tardivement**, l'inversion sera appliquée lorsque la rencontre se jouera, donc le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale.

3 / si l'inversion n'est pas possible à la date initiale **du fait de l'occupation du terrain du club adverse pour une rencontre officielle :**

- la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain du club initialement recevant, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain de l'adversaire, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, elle se jouera le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale, sur le terrain de l'adversaire.

4 / si l'inversion n'est pas possible à la date initiale **pour une autre raison :**

- la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain du club initialement recevant, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, la rencontre se jouera, si possible, sur un terrain de l'adversaire, classé au minimum tel qu'il est fixé par l'annexe 10 au Règlement Sportif concernant les rencontres en nocturne,
- à défaut, elle se jouera le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale, sur le terrain du club initialement recevant.

5 / les mêmes règles s'appliqueront, le cas échéant, dans le cas où, du fait de l'impraticabilité du terrain, la rencontre ne pourrait se dérouler le 2^{ème} jeudi (ou mercredi) qui suit la date initiale.

Le Comité adopte ces modifications, à l'unanimité.

15 / LES FINANCES

✓ **Le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2021**

Le Compte de résultat a été transmis aux membres du Comité, accompagné du Bilan et du document de présentation des comptes qui sera adressé aux clubs en vue de l'Assemblée Générale du 9/10.

Les rapports du Commissaire aux comptes leur seront transmis, dans les jours qui viennent, dès que le District les aura reçus.

La saison 2020 / 2021 s'est clôturée sur un **résultat d'exploitation positif de 97 746 €**.

Le **résultat global** de l'exercice 2020 / 2021 est de **+ 52 959 €**, étant souligné que :

- un montant total de **52 594 €** correspond à des sommes dont **les clubs Yvelinois ont bénéficié de façon très directe** (Fonds National de Solidarité, à raison d'1 € par licencié(e), et restitution du montant des droits d'engagements de la saison dans les Championnats du District et le Football d'Animation),

- les **droits d'engagements dans les Coupes des Yvelines**, soit 14 000 €, n'ont pas été recouverts,

- il a été attribué aux clubs qui évoluent dans les compétitions du District des **bons d'achat de matériels**, à leur choix, chez Intersport, l'équipementier du District, pour un montant total de **51 200 €**.

Le montant attribué était variable et tenait compte de la situation des clubs : il s'agissait en effet d'une attribution à tous les clubs d'un montant fixe, auquel s'ajoutait un montant lié à l'existence, au sein du club, d'une Ecole de Football, d'une section féminine et/ou d'une section Futsal et ce, pour des montants allant de 100 € à 650 €

Le District ne peut que regretter que 35 clubs (sur 143), pour un montant total de 8 150 €, n'aient pas jugé nécessaire d'en profiter ...

- un montant total de 106 983 € est constitutif de dotations aux amortissements (88 978 €) ou à des provisions (18 005 €), ce qui n'entraîne pas de décaissements.

Il a en outre été souligné que figurent au compte de résultat :

- à titre de subventions diverses, la somme de **80 968 €**, correspondant aux **aides demandées par le District pour la période de novembre 2020, date de la suspension des compétitions, à juin 2021**, date de la fin de saison, et **attribuées par le Fonds de Solidarité** à destination des entreprises touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19.

A cette somme, s'ajoute une aide de **1 013 €**, obtenue de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France pour l'acquisition de matériels nécessaires du fait du Covid-19.

- à titre d'aides de l'Etat, la somme de **130 461 €** correspond aux aides qui ont été demandées et obtenues par le District du fait des conséquences de la pandémie :

. Exonération de charges patronales (U.R.S.S.A.F.) sur les salaires de novembre 2020 à juin 2021 :	46 623 €
. Aide au paiement de cotisations (20 %, puis 15 %) sur les salaires de novembre 2020 à juin 2021 :	40 554 €
. Indemnisation de l'activité partielle	43 284 €

Les aides qui ont ainsi été obtenues par le District représentent un **montant total de 212 442 €**, qui lui a permis de faire face, de façon très efficace, à une situation pour le moins complexe.

Pour mémoire, le résultat global était, à l'issue de la saison 2019 / 2020, **déficitaire de 96 540 €**.

Après qu'aient été données quelques précisions sur certains postes de dépenses et de recettes, le **Comité, à l'unanimité, arrête les comptes du District de la saison 2020 / 2021 et adopte donc le compte de résultat du District et le Bilan au 30/6/2021.**

Par ailleurs, le Comité décide de proposer à l'Assemblée Générale **d'imputer le résultat positif de la saison 2020 / 2021, soit 52 959 €, sur les « Autres réserves ».**

Les explications nécessaires figurent dans le document de présentation qui sera, comme le Compte de résultat, le Bilan et les Rapports du Commissaire aux comptes, adressé aux clubs dans les délais statutaires.

Toutes informations souhaitées pourront bien entendu être obtenues par les clubs lors de l'Assemblée Générale.

✓ **Le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022**

Il est rappelé que du fait de l'annulation de l'Assemblée Générale qui devait se dérouler le samedi 12/6, le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 n'a pas pu être adopté avant le début de la saison 2021 / 2022.

Il appartenait néanmoins au Comité de Direction, comme prévu par l'article 18 des statuts du District, d'arrêter ledit Budget **avant le début de l'exercice, donc avant le 30/6/2021.**

C'est pour cette raison que le projet de Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 a été soumis au Comité de Direction, qui l'a arrêté, à l'unanimité, lors de sa réunion du 24/6/2021.

C'est ce Budget prévisionnel qui sera soumis, pour adoption, à l'Assemblée Générale du 9/10/2021.

✓ **Les relevés clubs**

Il est rappelé que lors de la réunion du Comité du 24/6, un certain nombre de clubs n'avaient toujours pas, malgré les nombreuses relances, réglé les sommes dues au District, correspondant aux **relevés clubs** émis depuis de nombreux mois et au **solde des indemnités d'arbitrage** de la saison 2020 / 2021.

Le Comité avait décidé d'**appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif**, ce qui entraîne la **perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes)** programmées, après expiration du délai fixé dans la notification de la décision et jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à **toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur** évoluant dans un Championnat Départemental.

Les clubs qui, depuis, n'ont toujours pas régularisé leur situation vont donc être ainsi pénalisés, étant noté qu'il s'agit de clubs qui n'ont, **ni demandé un délai, ni même pris contact avec le District.**

16 / L'EXONERATION DES DROITS D'ENGAGEMENTS POUR LA SAISON 2021 / 2022

Il est rappelé que le Comité avait décidé, à la fin des saisons 2019 / 2020 et 2020 / 2021, la **restitution intégrale des droits d'engagements** dans les Championnats du District, dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation et dans les Coupes des Yvelines et du Comité, afin de contribuer à **aider les clubs Yvelinois.**

Il est proposé, en ce début de saison 2021 / 2022, de décider dès maintenant **l'exonération de l'ensemble des droits d'engagements dans toutes les compétitions du District.**

Le Comité décide, pour la saison 2021 / 2022, à **l'unanimité, la dispense des droits d'engagements dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation et dans les Coupes des Yvelines et du Comité**, ainsi que la **restitution intégrale des droits d'engagements dans les Championnats du District** (qui ont été payés à la Ligue lors des engagements).

Cela représente une somme d'**environ 29 000 €.**

17 / LE LABEL JEUNES, LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a, le 15/7/2021, validé l'attribution des Labels aux clubs suivants :

La Commission Départementale de Labellisation a, le 3/6, validé les dossiers des clubs candidats au Label Jeunes, au Label des Ecoles Féminines de Football et au Label Jeunes Futsal.

• **Label Jeunes**

. S.F.C. BAILLY NOISY	niveau Excellence
. O.S.C. ELANCOURT	niveau Excellence
. HOUILLES A.C.	niveau Excellence
. U.S. CARRIERES-SUR-SEINE	niveau Espoir
. U.S. MONTESSON	niveau Espoir
. F.O. PLAISIROIS	niveau Espoir
. E.S. SARTROUVILLE	niveau Espoir

• **Label des Ecoles Féminines de Football**

. PARIS SAINT-GERMAIN	niveau Or
. E.S. TRAPPES	niveau Or

. O.S.C. ELANCOURT	niveau Or
. U.S. CARRIERES-SUR-SEINE	niveau Argent
. F.C. MANTOIS 78	niveau Argent
. A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE	niveau Bronze
. U.S. MONTESSON	niveau Bronze
. F.O. PLAISIROIS	niveau Bronze
. E.S. SARTROUVILLE	niveau Bronze

- **Le Label Jeunes Futsal**

. A.S.C. TOUSSUS	niveau Bronze
------------------	---------------

A noter que 5 clubs Yvelinois ont obtenu, la même saison, le Label Jeunes et le Label des Ecoles Féminines de Football : **l'O.S.C. ELANCOURT, l'U.S. CARRIERES-SUR-SEINE, l'U.S. MONTESSON, le F.O. PLAISIROIS et l'E.S. SARTROUVILLE.**

A noter en outre que le **F.O. PLAISIROIS** a en outre été désigné par la Ligue pour la représenter dans le cadre du Challenge National Programme Educatif Fédéral.

Pour la **saison 2021 / 2022, la campagne des Labels est officiellement lancée.** Les critères sont inchangés et la **date limite** de dépôt des candidatures est fixée, tous Labels confondus, au **15/12/2021.**

18 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Ali SAHALI indique que les conditions sanitaires subies par les clubs les 2 saisons passées ne leur ont pas permis de se réinvestir pleinement dans le Programme Educatif Fédéral, notamment pour ceux inscrits depuis le lancement de l'opération il y a maintenant 7 saisons.

Ils vont donc, à nouveau cette saison, être amenés à confirmer ou invalider leur implication dans le dispositif P.E.F..

Une réunion de présentation des évolutions apportées au dispositif sera **programmée en octobre** au District, en présentiel ou en webinaire, afin de présenter les modalités de réengagement pour la saison 2021 / 2022 et de promouvoir le nouveau Challenge National P.E.F. dont un club Yvelinois, le F.O. PLAISIROIS a, comme dit précédemment, été désigné Lauréat départemental puis régional la saison passée.

19 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, la Commission a réadapté le calendrier des réunions de début de saison :

. le vendredi 10/9, en présentiel, au siège du District : **Réunions Critériums Espoirs U 10-U 13**

. le lundi 13/9, en présentiel & en webinaire : **Réunion Critériums Départementaux U 10-U 13**

. le vendredi 17/9, en présentiel au siège du District : **Réunions Plateaux Espoirs U 8-U 9**

. le lundi 20/9, en présentiel & en webinaire : **Réunion Plateaux Classiques U 6-U 9**

Les réunions organisées en webinaire sont toutes **disponibles en replay.**

Les clubs qui n'ont pas pu se rendre disponibles aux dates programmées, ont été invités à les visionner dans les meilleurs délais, afin de disposer des informations indispensables au bon déroulement de la saison dans les différentes catégories d'âge du Football d'Animation.

M. Thierry MOURAUX rappelle que la F.F.F. a souhaité à nouveau cette saison que les **jours « Rentrée du Foot »** des catégories U 7-U 9-U 11-U 13 G & F se déroulent en septembre au sein des clubs sous la forme de journées « Rentrée du club » et « Portes ouvertes ».

Chaque club pouvait ainsi reprendre son activité de manière progressive, en prenant le temps d'expliquer et de mettre en œuvre auprès de ses adhérents les protocoles sanitaires spécifiques à la reprise de la pratique du Football d'Animation, mais également de recruter de nouveau.elle.s licencié.e.s et de nouveau.elle.s encadrant.e.s à travers l'organisation de plateaux découvertes des nouvelles pratiques et de réunions d'informations.

Des **dotations fédérales spécifiques par catégorie d'âge** ont été livrées au District et en partie distribuées aux clubs présents lors des réunions d'information. Seuls les clubs inscrits au préalable ont déjà pu en bénéficier.

Ceux qui n'ont pas pu se rendre disponibles, pour venir les chercher ont été invités à se rapprocher du District pour convenir d'une date de récupération.

20 / LE FOOTBALL FEMININ

M. Jean-François DUPONT, Président de la Commission du Football Féminin, évoque la reprise du Football Féminin.

C'est la rentrée pour toutes les catégories le prochain week-end avec :

- des plateaux Foot à 8, des U 11 F aux U 18 F,
- le début du Critérium Senior F à 8,
- des plateaux Foot à 5, en U 13 F et U 11 F.

Le 1^{er} Fillofoot (U 6 F-U 9 F) aura lieu le 2/10.

Il est constaté :

- une baisse significative du nombre d'équipes en U 11 F et en Senior F,
- beaucoup trop d'équipes engagées qui n'ont pas encore le nombre suffisant de licenciées.

Un webinaire de rentrée du football féminin a été organisé le 20/9, qui a permis :

- de présenter l'offre de pratique,
- de détailler les avantages tactiques du passage de 7 à 8 joueuses dans les catégories U 15 F, U 18 F et Senior F,
- de présenter de nouveau les formalités induites par le Pass sanitaire dans la pratique du football (matches, plateaux et entraînements).

Ce webinaire est accessible sur le site du District à la rubrique « Pratiques - Foot féminin ».

21 / L'AIDE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (EX. C.N.D.S.) POUR 2021

Il est indiqué aux membres du Comité que l'Agence Nationale du Sport a attribué, pour l'année 2021, les montants suivants :

- . pour le District : **33 000**, contre 34 000 € en 2020,
- . pour les clubs Yvelinois : **37 437 €**, contre 36 437 € en 2020.

22 / PROGRAMME DES FORMATIONS POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le programme des **formations de Dirigeants** de la saison 2021 / 2022 a été établi.

2 formations ont déjà été organisées (le 11/9 : « Le Trésorier de club » et le 18/9 : « Le Président de club » (1^{ère} partie).

23 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S

- **Le District** comptait, au 15/9/2021, **21 625 licencié(e)s**, soit **2 453 de moins** qu'au 15/9/2020 (24 078).

La baisse globale atteint donc **10,19 %**.

On notera que, comme depuis plusieurs mois, si les effectifs des catégories du Football Libre masculin sont pour la plupart en baisse (Seniors, Vétérans, U 20, U 18, U 19, U 18, U 17, U 15, U 13, U 12, U 11 et U 8), la situation reste contrastée :

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en forte baisse (respectivement - 23,01 % et - 15,23 %),

. le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 8,81 % (respectivement - 4,03 % et - 14,56 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 baisse globalement de 20,94 % (respectivement, - 29,86 % et - 10,53 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 3,45 % (respectivement, - 8,91 % et + 4,01 %),

. le nombre de licenciés U 14 est en hausse de 11,58 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en baisse (- 11,40 %), puisqu'on constate, au 15/9/2021, 1 282 licenciées contre 1 447 au 15/9/2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 0,17 % (- 15 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en baisse (- 17,88 %) au 15/9/2021 (2 613 contre 3 182 au 15/9/2020) dont - 17,97 % pour les Dirigeant(e)s et - 17,43 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 15/9/2021, le District **comptait 58,67 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente**.

Au 15/9/2020, ce pourcentage atteignait 60,05 %.

Il est convenu d'établir, pour la prochaine réunion du Comité, une comparaison entre les licencié(e)s de la saison 2021 / 2022 et la saison 2020 / 2021, **mais en tenant compte du changement de catégorie d'âge** (par exemple, les U 14 par rapport aux U 13 de la saison précédente).

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**

- **La Ligue**, de son côté, comptait au 30/8/2021, **81 931 licencié(e)s**, contre 86 645 au 30/8/2020 / 2021.

La baisse (- 4 714 licencié(e)s) était ainsi de **5,44 %**.

Elle comptait, au 15/9/2021, 137 486 licencié(e)s.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**

24 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord aux ententes suivantes :

✓ **A.J.S.L. MEZIERES et U.S. SERBIE, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 3	club support	A.J.S.L. MEZIERES
Seniors - D 4	club support	A.J.S.L. MEZIERES
+ de 45 ans	club support	A.J.S.L. MEZIERES

✓ **SAINT-ARNOULT F.C. 78 et ABLIS F.C. SUD 78, pour les équipes suivantes :**

U 14 - D 3	club support	SAINT-ARNOULT F.C. 78
U 14 - D 4	club support	ABLIS F.C. SUD 78

✓ **U.S.A. FEUCHEROLLES, F.C., MAREIL-SUR-MAULDRE, U.S. MAULOISE et A.S.L. CHAVENAY, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

Seniors - D 5	club support	U.S. MAULOISE
Vétérans - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 16 - D 3	club support	U.S. MAULOISE
U 16 - D 4	club support	U.S.A. FEUCHEROLLES
U 12 / U 13 Espoir	club support	U.S. MAULOISE
U 11 Espoir	club support	F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE
U 10 Espoir	club support	U.S.A. FEUCHEROLLES

✓ **A.S. LA VESGRE, F.C. REGION HOUDANAISE et R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78, pour les équipes suivantes :**

U 18 - D 2	club support	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN
U 14 - D 4	club support	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN

✓ **A.S. LA VESGRE et F.C. REGION HOUDANAISE, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

U 16 - D 3	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 16 - D 4	club support	F.C. REGION HOUDANAISE
U 12 / U 13	club support	F.C. REGION HOUDANAISE

✓ **COIGNIERES F.C. et E.S. TRAPPES, pour les équipes ou les catégories suivantes :**

U 16 - D 4	club support	COIGNIERES F.C.
U 14 - D 4	club support	COIGNIERES F.C.

✓ **U.S. YVELINES et F.C. MONTFORT, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 5 C	club support	U.S. YVELINES
Seniors - D 5 D	club support	U.S. YVELINES

D'autres demandes d'ententes vont peut-être être formulées par les clubs.

Il est rappelé à ce sujet que le Comité de Direction a, lors de sa réunion du 22/10/2020, dans le cadre des dispositions de l'article 13.6 des Statuts du District relatif aux attributions du Comité de Direction, **donné compétence au Bureau** pour, dans les cas où le calendrier le justifie, **statuer sur les demandes d'ententes formulées par les clubs**.

Il est ensuite **rendu compte au Comité**, lors de sa réunion suivante, des décisions prises par le Bureau dans le cadre de cette délégation.

Le Comité rappelle enfin que les ententes sont régies par **l'article 11.3 du Règlement Sportif du District**, qui prévoit expressément que :

« L'entente dont les modalités sont définies à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme support.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s).

L'entente ne concourt à la satisfaction des obligations en matière d'équipes de jeunes ou d'équipes Seniors :

- qu'au profit du seul club support, et pas en faveur de l'autre ou des autres club(s) constituant(s),
- qu'à la condition que le club support compte dans son effectif, au minimum 6 licencié(e)s de la catégorie d'âge concernée, et en aligne au moins 3 sur chaque feuille de match.

Pour le football d'animation, le club doit avoir au moins 5 licenciés dans l'effectif et au moins 3 alignés sur chaque feuille de match. »

25 / AGENDA

Sont rappelées aux membres du Comité **les rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :

Le C.R.I.B. poursuit son accompagnement et propose des temps d'échanges, d'informations à travers plusieurs actions. **Accompagnement collectif** : Mixity time (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité de 19 h à 20 h 30 en visio : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement.

Thème traité en fil rouge lors des séances : **vie associative, vie professionnelle, vie personnelle : le trio gagnant ?**

Les jeudis 23/9 (en présentiel dans les locaux de Profession Sport et Vie Associative, 7/9 rue Denis Papin 78190 Trappes), **12/10, 4/11, 25/11 et 9/12/2021**

- ✓ le jeudi 23/9, à SAINT-CYR L'ECOLE : **Réunion de la Commission Mixte Départementale Football/Futsal (mise en place du calendrier 2021-2022 - formation des jeunes Officiels)**
- ✓ le lundi 27/9, de 18 H à 20 H : **Webinaire organisé par l'U.N.S.S. 78 et le District (les outils pour se former et former à l'arbitrage)**
- ✓ le mardi 28/9, AUX ESSARTS-LE-ROI : **Rencontre avec l'équipe dirigeante de l'A.G.S. ESSARTS-LE-ROI**
- ✓ le mercredi 29/9 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le jeudi 30/9, au siège du District : **Réunion des clubs pour les + 45 ans**
- ✓ le lundi 4/10 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 9/10 : **Assemblée Générale du District, en présentiel, à VILLIERS-LE-MAHIEU**
- ✓ le lundi 11/10, à TRAPPES : **Organisation, par le C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles), **d'un spectacle sur le sexisme dans le sport « Billie Jean, Alice, Caster... Mon sexe sportif »** animé par le collectif de l'Atre (spectacle sur les préjugés sexistes dans la pratique sportive en général)
- ✓ le jeudi 14/10, à VERSAILLES : **Réunion d'information organisée par le C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles), **en partenariat avec le C.D.O.S. 78** (Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines sur le thème : « **L'association et la**

fonction d'employeur dans le secteur du sport »

- ✓ le samedi 16/10, au siège du District : **Formation : « Le Président de club » (2^{ème} partie) »**
- ✓ le lundi 18/10 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 23/10, à CLAIREFONTAINE : **Séminaire Comité de Direction du District / Présidents et Vice-Présidents des Commissions du District**
- ✓ le samedi 23/10, dans les locaux de la Région Ile de France : Organisation, par la Région Ile de France, avec le concours de Challenges Academia, d'une nouvelle **session de sensibilisation à la prévention de la radicalisation.**
- ✓ le samedi 30/10, au siège du District : **Formation « Responsabilité et assurances sportives »**
- ✓ le samedi 6/11 : **Assemblée Générale de la Ligue**
- ✓ le vendredi 12/11, au siège de la F.F.F. : **Assemblée Générale Elective de l'AE2F (Association des Employeurs du Football Français) pour le mandat 2021-2024**
- ✓ le samedi 13/11, au siège de la F.F.F. : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**

26 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Pierre LEDUC souligne les difficultés que rencontrent actuellement les clubs devant disputer le Championnat Futsal du District.

Certains clubs constatent en effet une insuffisance d'effectifs, et d'autres ne disposent pas des créneaux nécessaires quant à l'utilisation des gymnases.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 20.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 17 novembre 2021, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.